

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 03 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi trois juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
28 mai 2024

Mis en ligne :

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 22
Votants : 29
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SERANDOUR Cyril, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, JOURDAN Christiane ayant donné pour voir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à VALLEE Priscilla, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à METAYER Chrystèle, RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava, SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël.

Madame CAÏTUCOLI Christiane est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 28 mai 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Délibération n°2024-065, URBANISME : Zac Multisites - Rachat des 45-47, rue Nationale

Rapporteur : G LEFEUVRE

VU la commission urbanisme en date du 28 mai 2024 ;

VU l'avis des domaines en date du 28 février 2024.

Dans le cadre du Programme d'Action Foncière et afin de constituer une réserve foncière, Rennes Métropole a acquis, par acte notarié des 30 et 31 octobre 2006, une maison d'habitation comportant deux logements, sise 45-47 rue Nationale à Thorigné-Fouillard, sur un terrain de 1146 m² environ, cadastré AL 58 et 61.

Le portage foncier étant arrivé à échéance, Rennes Métropole sollicite le rachat par la commune du bien, conformément à l'article 2 de la convention n°06-730 en date du 16 octobre 2006, c'est-

à-dire au prix initial d'acquisition auquel s'ajoutent les frais d'acquisition (frais notariés, de géomètre, indemnités...), soit :

- Prix d'acquisition : 197 950 €
- Frais : 3 917,46 €
- Prix : 201 867,46 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITE :

D'APPROUVER le rachat des biens situés aux 45 et 47 rue Nationale, parcelles cadastrées AL 58 et 61, respectivement pour 407 et 739 m², au prix de 201 867,46 euros, frais à la charge de l'acquéreur ;

DE DESIGNER Maître JOUFFREY, notaire à Thorigné-Fouillard, pour assister la commune ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, et en particulier l'acte notarié authentique ;

DE DIRE que la dépense est inscrite au Budget annexe de l'opération d'aménagement de la ZAC Multi-sites.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEEFUVRE**

